

ASSEMBLÉE NATIONALE

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 396

présenté par

Mme Youssouffa, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani,
M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Huwart, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Mazaury, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Viry, M. Warsmann et M. Panifous

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
